

**MasterSeal P 179**

Version 1.0      Date de révision: 09/10/2020      Numéro de la FDS: 000000261026      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/10/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterSeal P 179  
Code du produit : 000000000050340078 000000000050340078  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Danger par aspiration : Catégorie 1  
LIQUIDES INFLAMMABLES : 2  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1  
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1  
Toxicité pour la reproduction : 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : 2 (Système nerveux central)  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : 2

## MasterSeal P 179

Version 1.0 Date de révision: 09/10/2020 Numéro de la FDS: 000000261026 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/10/2020

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : 3

## Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P241 Utiliser du matériel [électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ .?] antidéflagrant.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

## MasterSeal P 179

Version 1.0 Date de révision: 09/10/2020 Numéro de la FDS: 000000261026 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/10/2020

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/

P303 + P361 + P533 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

**Stockage:**

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

**Autres dangers**

Pas de données disponibles.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Pas de données disponibles.

**Composants**

| Nom Chimique   | No.-CAS    | Concentration (% w/w) |
|--|------------|-----------------------|
| méthyléthylcétone  | 78-93-3    | >= 50 - < 75          |
| toluène  | 108-88-3   | >= 15 - < 20          |
| Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | 25068-38-6 | >= 15 - < 20          |
| 3-aminopropyltriéthoxysilane   | 919-30-2   | >= 3 - < 5            |

## MasterSeal P 179

Version 1.0      Date de révision: 09/10/2020      Numéro de la FDS: 000000261026      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/10/2020

---

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de nuire au fœtus.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- 

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
-

## MasterSeal P 179

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 09/10/2020        | 000000261026      | Date de la première version publiée:<br>09/10/2020 |

- 
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition)

**MasterSeal P 179**

Version 1.0      Date de révision: 09/10/2020      Numéro de la FDS: 000000261026      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 09/10/2020

- des vapeurs organiques).  
 N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.  
 Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
 Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
 Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
 Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.  
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concept de stockage groupé VCI.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admis- | Base |
|------------|---------|------------------------------------|---|------|
|            |         |                                    |   |      |

## MasterSeal P 179

Version 1.0      Date de révision: 09/10/2020      Numéro de la FDS: 000000261026      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 09/10/2020

|                   |          |            |                      |                                      |
|-------------------|----------|------------|----------------------|--------------------------------------|
|                   |          |            | sible                |                                      |
| méthyléthylcétone | 78-93-3  | VLE        | 300 ppm              | ACGIHTLV                             |
|                   |          | VME        | 200 ppm              | ACGIHTLV                             |
|                   |          | valeur REL | 200 ppm<br>590 mg/m3 | NIOSH                                |
|                   |          | VLE        | 300 ppm<br>885 mg/m3 | NIOSH                                |
|                   |          | PEL        | 200 ppm<br>590 mg/m3 | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1)   |
|                   |          | VME        | 200 ppm<br>590 mg/m3 | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|                   |          | VLE        | 300 ppm<br>885 mg/m3 | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|                   |          | TWA        | 200 ppm<br>590 mg/m3 | CA AB OEL                            |
|                   |          | STEL       | 300 ppm<br>885 mg/m3 | CA AB OEL                            |
|                   |          | TWA        | 50 ppm               | CA BC OEL                            |
|                   |          | STEL       | 100 ppm              | CA BC OEL                            |
|                   |          | VEMP       | 50 ppm<br>150 mg/m3  | CA QC OEL                            |
|                   |          | VECD       | 100 ppm<br>300 mg/m3 | CA QC OEL                            |
|                   |          | TWA        | 200 ppm              | ACGIH                                |
|                   |          | STEL       | 300 ppm              | ACGIH                                |
| toluène           | 108-88-3 | VME        | 20 ppm               | ACGIHTLV                             |
|                   |          | valeur REL | 100 ppm<br>375 mg/m3 | NIOSH                                |
|                   |          | VLE        | 150 ppm<br>560 mg/m3 | NIOSH                                |
|                   |          | VME        | 100 ppm<br>375 mg/m3 | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|                   |          | VLE        | 150 ppm<br>560 mg/m3 | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|                   |          | Conc. max. | 500 ppm              | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-2)   |
|                   |          | VLE        | 300 ppm              | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-2)   |
|                   |          | VME        | 200 ppm              | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-2)   |
|                   |          | TWA        | 50 ppm<br>188 mg/m3  | CA AB OEL                            |
|                   |          | TWA        | 20 ppm               | CA BC OEL                            |
|                   |          | VEMP       | 50 ppm               | CA QC OEL                            |

## MasterSeal P 179

Version 1.0      Date de révision: 09/10/2020      Numéro de la FDS: 000000261026      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 09/10/2020

|  |  |     |           |       |
|--|--|-----|-----------|-------|
|  |  |     | 188 mg/m3 |       |
|  |  | TWA | 20 ppm    | ACGIH |

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
 Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
 Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : Pas de données applicables disponibles.

Odeur : spécifique du produit

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.



## MasterSeal P 179

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 09/10/2020        | 000000261026      | Date de la première version publiée:<br>09/10/2020 |

---

|   |   |   |
|---|---|---|
| Point de congélation  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Température d'ébullition  | : | 108 °C<br>Donnée non disponible   |
| Point d'éclair  | : | -3.89 °C  |
| Taux d'évaporation  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | non déterminé   |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité de vapeur relative  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité relative  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité   | : | env. 0.9 gcm <sup>3</sup> (20 °C)   |
| Solubilité(s)   | : |   |
| Hydrosolubilité   | : | insoluble   |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Température d'auto-inflammabilité                                     | : | Donnée non disponible   |
| Température de décomposition  | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité   | : |   |
| Viscosité, dynamique  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Viscosité, cinématique  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Point de sublimation  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Poids moléculaire   | : | Donnée non disponible   |

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

## MasterSeal P 179

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 09/10/2020        | 000000261026      | Date de la première version publiée:<br>09/10/2020 |

---

|                                      |   |  |
|--------------------------------------|---|--|
| Réactivité                           | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.   |
| Stabilité chimique                   | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.   |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.<br>Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter                  | : | Chaleur, flammes et étincelles.  |
| Matières incompatibles               | : | Acides forts<br>Des bases fortes<br>Oxydants forts<br>Agents réducteurs forts  |
| Produits de décomposition dangereux  | : | Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.                    |

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

## MasterSeal P 179

Version 1.0      Date de révision: 09/10/2020      Numéro de la FDS: 000000261026      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/10/2020

---

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Produit:**

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

## MasterSeal P 179

Version 1.0      Date de révision: 09/10/2020      Numéro de la FDS: 000000261026      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/10/2020

---

Stabilité dans l'eau : Remarques: Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Il peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques.

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: En raison de la consistance et de la faible solubilité du produit, il n'est vraisemblablement pas biodisponible.

**Composants:****méthyléthylcétone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.29  
Méthode: autre (mesuré(e))  
BPL: aucune donnée  
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**toluène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.73 (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: autre (mesuré(e))  
BPL: aucune donnée  
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.7 (20 °C)  
pH: 7

**Mobilité dans le sol****Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.  
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.  
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

## MasterSeal P 179

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 09/10/2020        | 000000261026      | Date de la première version publiée:<br>09/10/2020 |

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

- Numéro ONU : UN 1263  
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3

**IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 1263  
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

**Code IMDG**

- Numéro ONU : UN 1263  
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E  
Polluant marin : non

## MasterSeal P 179

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 09/10/2020        | 000000261026      | Date de la première version publiée:<br>09/10/2020 |

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Numéro ONU                         | : UN 1263   |
| Nom d'expédition des Nations unies | : PEINTURES |
| Classe                             | : 3         |
| Groupe d'emballage                 | : II        |
| Étiquettes                         | : 3         |
| Code ERG                           | : 128       |
| Polluant marin                     | : non       |

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

|     |  |
|-----|--|
| DSL | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
|-----|--|

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)       | : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)         | : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-2)         | : OSHA Table Z-2 (Substances toxiques et dangereuses) 29 CFR 1910.1000 (US)   |
| ACGIH                                | : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  |
| ACGIHTLV                             | : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)                           |
| CA AB OEL                            | : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| CA BC OEL                            | : Canada. LEP Colombie Britannique  |
| CA QC OEL                            | : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| NIOSH                                | : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)   |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE | : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME | : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-           | : Valeur limite acceptable  |

## MasterSeal P 179

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 09/10/2020        | 000000261026      | Date de la première version publiée:<br>09/10/2020 |

|   |  |
|---|--|
| 1) / PEL                                  |  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-2) / VLE        | : Valeur limite maximale:                                  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-2) / VME        | : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)    |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-2) / Conc. max. | : Concentration maximale:                                  |
| ACGIH / TWA                               | : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps                 |
| ACGIH / STEL                              | : Limite d'exposition à court terme                        |
| ACGIHTLV / VLE                            | : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme) |
| ACGIHTLV / VME                            | : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)    |
| CA AB OEL / TWA                           | : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures          |
| CA AB OEL / STEL                          | : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes        |
| CA BC OEL / TWA                           | : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h                    |
| CA BC OEL / STEL                          | : limite d'exposition à court terme                        |
| CA QC OEL / VEMP                          | : Valeur d'exposition moyenne pondérée                     |
| CA QC OEL / VECD                          | : Valeur d'exposition de courte durée                      |
| NIOSH / valeur REL                        | : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):            |
| NIOSH / VLE                               | : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme) |

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

## MasterSeal P 179

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 09/10/2020        | 000000261026      | Date de la première version publiée:<br>09/10/2020 |

---

Date de révision : 09/10/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR